

Vos honores Parents;

Ma main dispute mon devoir, quand il est question de vous agréer
 l'esprit de nouvelles & agréables, qui d'ailleurs peut estre ni
 faulx que trop acceptable d'ennuy, par la consideration de l'estat de
 nos affaires & de l'Esp. Si ne devez vous ignorer que dans cette cour
 il nous reste peu d'apparence d'aucun soulagement: tant les assurances
 que le S^r Dignes continue le jour à autre de communiquer au Roy son
 mes de la sincere inclination du Roy d'Esp. pour la consommation
 du Mariage et la restitution du Sabatinat, ont esté capables de
 rassurer le courage de S. M^t & luy faire perdre les sons de ces
 belles deliberations faictes à Hampton Court, quand Porce fut
 enuoyé exprès demander le passage par les Pair bar pour de la
 Prince et son armée. Nous n'aurons plus besoin de nous attendre
 à son retour, puis qu'avant mesmes son arriueement en Espagne
 le Roy de castille des receuoir à l'aye l'instance que le Roy
 d'Esp. luy fait de vouloir encor se donner la Graciere de
 quelque peu de jours, dans le tems desquel il s'assure de
 faire valoir ses intercessions avec tant d'efficace auprès de l'Emp.
 qu'il ne sera aucunin besoin d'en venir aux mains, s'offrant
 neantmoins en tout cas de joindre ses forces à l'armée Angloise
 et d'obtenir par ses armes ce que par ses persuasions il n'aura
 obtenu. Present les faulx appas, au moins desquel ce Prince

33
 33
 33

se laissez amuser de plumes volantes; au regret indicible de
 voir de ses bons subiects & serviteurs plus affider, qui
 s'ayvent par le clair jour de quelque temps, quand le Soleil
 donnoit apparence de l'air si beau, & voyent ou mesme
 gouvernandere, et jugent fort bien que si Dieu n'y met la
 grace extraordinaire, ce Royaume va se precipiter de
 haut, et nous noyer en son naufrage. Mais desia avons
 si vivement senti la reflexion de ces changements, que
 jugons la rupture de la plus apparente issue de nos
 et la plus hincuse negociation. A present nous en sommes
 velle. Par le consentement du commun conseil de France
 Indes, le siege de Cantam a este continue de quelque
 ans en ca, si que les Anglois se trouvant desprovises de
 navires et autres moyens, pour le fournissement de la moitié
 des charges de cet exploit, a laquelle par convention
 precedente ils se sont obliger, et se trouvant que la Comp. des
 Pais bas de qu'a qu'a soustenu quasi d'ul le geril de
 desens. dud. siege. nous demandons en vertu du Traicte
 qui généralement obligé les deux Comp. à la charge commune
 aux exploits dont le profit doit venir en commun, et
 spécialement en celui de ce siege, que les Anglois soient

condamner au remboursement de la moitié des dépenses que
les uns ont portées pour l'avantage des deux Camps. Et
on a le front de nous de voir à glat cette proposition, fondée
quand il n'y aurait aucun Traicté en l'egalité que les appétits
du Troit scavent à pousser la mer des Societés. Ce vilain
procedé nous a mis en rupture avec ceux du Conseil, et contraint
de nous adresser encor cette fois au Roy, afin que n'ayans l'honneur
de luy devoir laisser du contentement, il ait agreable de
nous envoyer faire rapport à nos Superieurs de l'estat
auquel nous aurons esté necessitez de laisser cette ennuyeuse
Roisne, à pres une moitié de Rente et de gens qu'y avons
employez. Le M^e est à 50. miles d'icy, et nous a fait
mander par response sur ce qu'avons escrit au Marquis
de Buckingham, qu'à pres avoir ouy le rapport de ceux
de son Conseil à T. Robert, ou il se trouvera lundi
prochain, nous apprendras ce qui sera de son bon plaisir
pour le sujet d'une autre conférence. Ce sera le jour qui
nous enseignera que c'est que devons esperer du succès
de ce Traicté. Cependant je ne puis vous celer que j'en
suis avec beaucoup de desespoir, qui n'ignore pourtant les
grands inconveniens et dangereux confusions dont ces
malentendus menacent nostre Estat. Mes Majestés

l'adieu de quoy vous devez lire dans la declaration
 que vous ont trouuee cette extrême de si grande importance, que
 la communiquer a leurs Successeurs est fort cette de quoy
 express; et vous le n'avez receu, sans avoir de quoy
 garantir contre les murmures de nos Peuples au sujet
 de ces affaires. Et si dans deux ou trois semaines nous sommes
 apparens de vous venir: si ce n'est avec le contentement que
 l'estat de nos Reubliques s'oblige a recevoir, je suis bien que
 ce soit avec ce lay de vous trouver en la disposition, ou je
 laisseray passer tantot une ou deux années. et je me remettrai
 a sa misericorde. Et mille que il vaille vous continuer
 d'icy a Perpetuité. Londres ce 10. de Novemb. 1671.

Vostre très-obéissant
 fils cadet
